

Département de l'Allier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
ASSEMBLEE GENERALE DU 15 OCTOBRE 2009 À 17 HEURES**

Le 15 octobre deux mille neuf à dix-sept heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en assemblée générale ordinaire, salle de la communauté des communes, sous la présidence de Monsieur François SZYPULA.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 29

Membres votants : 31

Date de convocation : 08 octobre 2009

COMMUNES :	TITULAIRES PRESENTS :	SUPPLEANTS PRESENTS :
ARFEUILLES	TERRACOL Jacques DEPALLE Gérard	
ARRONNES	SZYPULA François	
CHÂTEL-MONTAGNE	DERRIEN Jean-Paul	
CHÂTELUS	COLAS Philippe CAMBON Alain	
FERRIÈRES-SUR-SICHON	LAZZERINI Jean Marcel LAFAYE Jean René	
LA CHABANNE	PERRET Jean-François CHAMBONNIERE Monique	
LA CHAPELLE	COULANGE Nicole MARTIN Patrick	
LA GUILLERMIE	GIRAUD Alexandre BASMAISON Gérard	
LAPRUGNE	DURAY Eric CLOUX Chrystèle	
LAVOINE	BARRAUD Jean Dominique LAURENT Gérard	
LE MAYET DE MONTAGNE	THERRIAUD François MERCIER Suzanne RIBOULET Colette	RICAUD Claude
MOLLES	GADET René DUMONT Christophe	
NIZEROLLES	CHARASSE Michèle THEVENET Paul	
SAINT-CLÉMENT	THOMARAT Jeanine	MOLETTE Christian
SAINT-NICOLAS DES BIEFS	BLETTYERY Jacques	

Absents et représentés :

- M. DAVID Gauthier (Châtel Montagne) qui a donné procuration à M. Jean-Paul DERRIEN ;
- M. MERCIER Jean-Claude (Le Mayet de Montagne), représenté par M. Claude RICAUD (suppléant) ;
- M. ROUDILLON Philippe (Saint Nicolas des Biefs) qui a donné procuration à M. Jacques BLETTYERY ;
- M. BOFFETY Fernand (Saint Clément), représenté par M. Christian MOLETTE.

Absents excusés :

M. LAPENDRY Daniel (Arronnes)

Invités :

- M. Lucien REBIRON (Journal La Montagne)
- M. Bernard DUFREYNOY (Journal La Semaine de l'Allier)
- Mme Mireille POUZERATTE (Trésorière) – Excusée
- M. Bruno CHABLE et Madame Marie-Jo ROCHE

Monsieur François SZYPULA, Président, salue l'Assemblée et procède à l'appel des délégués.

Il souhaite la bienvenue à Madame Monique CHAMBONNIERE, nouvelle déléguée de La Chabanne à la Communauté de Communes, en remplacement de Monsieur Frédéric DUBOS, démissionnaire, qui a obtenu une mutation professionnelle au Conseil Général de l'Allier, ses nouvelles fonctions n'étant pas compatibles avec un mandat d'élu dans le département.

Il demande à Madame CHAMBONNIERE de se présenter.

Madame CHAMBONNIERE salue l'assemblée, elle indique qu'elle est passée de deuxième à première adjointe à La Chabanne et est devenue conseillère communautaire, déléguée de sa commune.

L'ensemble des membres lui souhaite la bienvenue.

Monsieur SZYPULA donne lecture de l'ordre du jour.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2009
2. Nomination de représentants au SICTOM Sud Allier, en remplacement de Mr DUBOS, Mr ETIEN et Mr AUBERT
3. Nomination d'un représentant titulaire au Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, en remplacement de Mr DUBOS
4. Nomination d'un référent grippe A (Circulaire du Ministère de l'Intérieur, réf. Ne ORI OC/ K / 09 1226211C)
5. validation du rapport d'activités 2008
6. Commission Aménagement Rural :
 - Marché public de voirie forestière
 - Réglementation des boisements
7. Contrat Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
8. Zone de Développement Eolien
9. Décisions Modificatives au budget 2009
10. Avancement du projet de chaufferie collective au bois du Mayet de Montagne
11. Avancement des travaux Maison des Services et Zone d'Activités de Mornier
12. Demande de subventions pour travaux (OPAH 2008-2013)
13. Questions diverses

Monsieur SZYPULA souhaite que Pascale BLANQUART, animatrice au SMAT, présente rapidement un nouveau projet. Il parlera également de la prochaine réunion organisée par le Conseil Général concernant les aides aux communes.

Monsieur TERRACOL souhaite parler de son problème de médecin et de possibilité d'emplois de stagiaires en informatique.

Madame COULANGE souhaite informer les élus sur la réflexion actuelle d'évolutions du Centre Social.

Monsieur SZYPULA souhaite proposer une nouvelle date pour le conseil communautaire de novembre et parler de la prochaine réunion de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur SZYPULA donne ensuite la parole à Pascale BLANQUART. Elle rappelle que toutes les communes ont été contactées dans le cadre d'un nouveau partenariat avec France Bleu Auvergne. Il s'agit de réaliser, pour l'émission « la commune mystère », d'octobre à juin, 15 émissions sur la Montagne Bourbonnaise. Il est impératif de lui retourner rapidement les fiches de renseignements demandés.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2009

Le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

2. Nomination de représentants au SICTOM Sud Allier, en remplacement de Messieurs DUBOS, ETIEN et AUBERT

(Texte intégral de la délibération)

DESIGNATION DE DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SICTOM SUD ALLIER

Le Conseil Communautaire, désigne les membres de la Communauté de Communes pour la représenter au sein du SICTOM Sud Allier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants comme suit :

TITULAIRES

Jacques TERRACOL
Gérard DEPALLE
Daniel LAPENDRY
Françoise BARLERIN
Jean-Paul DERRIEN
Françoise MENIGOT
Philippe COLAS
Alain CAMBON
François FRADIN
Pierre POYER
Jean-François PERRET
Monique CHAMBONNIERE
Florence CHONIER
Annie BOULIGNAT
Nathalie EPINAT
André BASMAISON
Eric DURAY
Claude SCHEFFER
Christophe BARRAUD
Emmanuel DESVERNOIS
Jean François DEPALLE
Lucien RICHARD
Christiane DEBOISE
Pascal TREPIED
Jean-Claude CHARASSE
Béatrice CORRE
Fernand BOFFETY
Jeanine THOMARAT
Jean-Marc RIOU
Raymond CHABANNE

SUPPLEANTS

Joseph HERBIN
Nathalie DECORET
François SZYPULA
Mr Dominique SIGOT
Michel ETIEN
Gauthier DAVID
Irène CAMBON
Catherine BERNARD
Jean Marcel LAZZERINI
Jean-René LAFAYE
Rachel SIMONDAN
Jean-Claude MERCIER
Nicole COULANGE
Jean-Pierre DAVID
Alexandre GIRAUD
Gérard BASMAISON
Chrystèle CLOUX
Denis CLOUX
Marc BOSCHER
Suzanne BASMAISON
François THERRIAUD
Yvette CHAMPROMIS
Franck VERNESY
Jean-Claude POULIGON
Michèle CHARASSE
Paul THEVENET
Christian MOLETTE
Anne-Marie CHEVRIER
Denis TROTOT
Jacques BLETTERY

3. Nomination d'un représentant titulaire au Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, en remplacement de Mr DUBOS

(Texte intégral de la délibération)

DESIGNATION DE DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT DE MASSIF DES MONTS DE LA MADELEINE

Le Conseil Communautaire, désigne les membres de la Communauté de Communes pour la représenter au sein du Syndicat de Massif des Monts de la Madeleine.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants comme suit :

TITULAIRES

Jacques TERRACOL
Jacques BLETTERY
Jean-Paul DERRIEN
Daniel LAPENDRY

SUPPLEANTS

Gérard LAURENT
Alexandre GIRAUD
Eric DURAY
Monique CHAMBONNIERE

4. Nomination d'un référent grippe A

(Texte intégral de la délibération)

NOMINATION D'UN REFERENT GRIPPE A

Comme demandé par la Circulaire du Ministère de l'Intérieur, réf. Ne ORI OC/ K / 09 1226211C relative à la pandémie de grippe A (H1N1), la Communauté de Communes doit nommer un référent Grippe chargé de représenter les collectivités auprès des services de l'Etat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, nomme Madame Jeannine THOMARAT référent Grippe A pour la Communauté de Communes.

5. Rapport d'activités 2008

(Texte intégral de la délibération)

RAPPORT D'ACTIVITES 2008

Monsieur le Président présente le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes.

6. Commission Aménagement Rural :

- Marché public de voirie forestière

Monsieur BARRAUD, Vice Président en charge de l'aménagement rural présente le projet de travaux de voirie forestière 2009-2010. Il propose de séparer en lots chaque chemin et de distinguer une tranche ferme, à hauteur de la programmation budgétaire prévue et une tranche conditionnelle qui pourra être mobilisée si l'évaluation est supérieure aux prix proposée par les entreprises.

DECOUPAGE EN UNE TRANCHE FERME ET UNE TRANCHE CONDITIONNELLE

TRANCHE FERME

Communes	Nom Chemin	Longueur (ml)	Coût estimé (€ H.T.)	Découpage	Durée à compter d'avril 2010
Saint Clément	Malgoutte à Bois Blanc	1 380	42 295 €	lot 1	1 mois
Ferrières sur Sichon	Chez Giraud à Fradin	1 800	47 035 €	lot 2	1 mois
Arfeuilles	Douanon à Grimaud	1 500	59 552 €	lot 3	1,5 mois
TOTAL		4 680	148 882 €		

TRANCHE CONDITIONNELLE

Communes	Nom Chemin	Longueur (ml)	Coût estimé (€ H.T.)	Découpage	Durée à compter d'avril 2010
Saint Clément	Chemin rural du Morin aux Vignes	790	29 390 €	lot 4	1 mois
La Chapelle	Les Eaux Blanches à Pont Cognet	1 700	66 420 €	lot 5	1,5 mois
TOTAL		2 490	95 810 €		

Hors frais de Maîtrise d'œuvre

Monsieur BARRAUD propose également de faire appel à une maîtrise d'œuvre extérieure à la Communauté de Communes pour suivre et accompagner les travaux, ces missions n'étant plus assurées ni par la DDAF, ni par la DDE.

(Texte intégral de la délibération)

VOIRIE FORESTIERE 2009-2010

Monsieur le Président présente aux élus la programmation de travaux pour la voirie forestière.

TRANCHE FERME

Communes	Nom Chemin	Longueur (ml)	Coût estimé (€ H.T.)	Découpage	Durée à compter d'avril 2010
Saint Clément	Malgoutte à Bois Blanc	1 380	42 295 €	lot 1	1 mois
Ferrières sur Sichon	Chez Giraud à Fradin	1 800	47 035 €	lot 2	1 mois
Arfeuilles	Douanon à Grimaud	1 500	59 552 €	lot 3	1,5 mois
TOTAL		4 680	148 882 €		

TRANCHE CONDITIONNELLE

Communes	Nom Chemin	Longueur (ml)	Coût estimé (€ H.T.)	Découpage	Durée à compter d'avril 2010
Saint Clément	Chemin rural du Morin aux Vignes	790	29 390 €	lot 4	1 mois
La Chapelle	Les Eaux Blanches à Pont Cognet	1 700	66 420 €	lot 5	1,5 mois
TOTAL		2 490	95 810 €		

Hors frais de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- Valide le programme de travaux proposé
- Décide de lancer une procédure de marché public pour assurer le suivi de ces travaux
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

- Réglementation des boisements

Monsieur SZYPULA rappelle le principe de la réglementation des boisements.

L'objectif est, sur la Montagne Bourbonnaise, de favoriser les boisements sur les zones propices et de les limiter sur les zones agricoles et à proximité des habitations.

Trois zones peuvent être ainsi définies par commune :

- Les zones libres, elles peuvent être boisées sans contrainte ni autorisation ;
- Les zones réglementées : une autorisation de boisement doit être sollicitée auprès du Conseil Général, après avis du Maire ;
- Les zones interdites : les boisements y sont interdits.

A ces zones peuvent être associées des préconisations particulières en matière

- de recul des plantations par rapport aux routes et aux cours d'eau ;
- de choix d'essence à planter.

Cette réglementation communale est valable 10 ans, au-delà desquels, si aucune révision n'est validée, les zones réglementées deviennent libres au boisement.

Monsieur TERRACOL pense qu'il est important de bien réfléchir aux essences à préconiser pour qu'elles soient bien adaptées à leurs stations écologiques.

Monsieur BARRAUD considère que la sylviculture a évolué ; les coupes rases, notamment en plaine sont de plus en plus fréquentes et répondent à des objectifs de spéculation et non plus de gestion de l'espace.

Monsieur RICAUD estime que les surfaces boisées sont suffisamment importantes en Montagne Bourbonnaise. Il ne faut plus les augmenter mais travailler à la production de bois de qualité. Il souhaite l'agriculture soit maintenue sur les zones agricoles et que les boisements y soient interdits. Cependant, la pression agricole diminuant, le risque de boisements de ces parcelles est accru.

Monsieur SZYPULA rappelle que pour les réglementations les plus récentes, les boisements sont interdits à moins de 200 mètres des habitations.

Monsieur LAURENT s'inquiète néanmoins du développement des friches, avec la cessation de l'activité agricole sur certaines parcelles, interdites au boisement.

Madame CHARASSE quitte la séance à 19h25 et donne pouvoir à Monsieur THEVENET.

(Texte intégral de la délibération)

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS COMMUNES DE MOLLES, NIZEROLLES, CHATEL MONTAGNE, ARFEUILLES, CHATELUS
--

Monsieur le Président rappelle aux délégués communautaires que la Communauté de Communes a une compétence en matière de réglementation des boisements. Actuellement, toutes les communes en disposent sauf celles de La Chapelle et de Saint Clément qui sont en cours d'élaboration.

Pour les communes de Molles, Nizerolles, Châtel-Montagne, Châtelus et Arfeuilles la réglementation va avoir 10 ans dans les deux prochaines années. Le Conseil Général de l'Allier qui assure la mission de réalisation et de suivi de cette réglementation souhaite connaître l'avis de la Communauté de Communes quant à leurs révisions

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Souhaite que la réglementation des boisements sur les communes de Molles, Nizerolles, Châtel-Montagne, Châtelus et Arfeuilles soit révisée, avec l'aide du Conseil Général de l'Allier ;
- Propose que ces cinq communes soient regroupées au sein d'une seule Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ;
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

7. Contrat Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

Bruno CHABLE présente les premiers résultats d'une discussion avec les services de la Région Auvergne concernant les fiches actions du CRADDT :

- Développement économique :
 - o Bâtiments artisanaux ou industriels en bois, à usage locatif : *oui sous réserve de faire une pépinière d'entreprises*
 - o Insertion par l'économie : *oui*
 - o Voirie forestière, réglementation des boisements et amélioration de la gestion forestière : *oui*
- Développement touristique
 - o Centre d'Accueil pour enfants et jeunes : *oui*
 - o Panneaux d'informations touristiques et bornes Wi-fi : *non pour les panneaux, à étudier pour le wi-fi*
 - o Aménagement du plateau de La Loge des Gardes : *oui*
 - o Développement du plan d'eau Le Mayet de Montagne – Saint Clément : *en fonction des aménagements*
 - o Aménagement des aires d'accueil de la Montagne Bourbonnaise : *a priori non*
- Développement des services
 - o Développement des services à la population : *oui*
 - o Station service 24/24 : *a priori non*
 - o Transport et mobilité : *oui*
- Aménagement de l'espace, environnement
 - o Economies d'énergies et développement des énergies renouvelables : *oui pour la partie étude*
 - o Réserves foncières : préservation et gestion des sites naturels, culturels et paysagers remarquables : *oui pour la partie étude*
 - o Vallée de la Besbre : *pas étudiée par le service environnement*

8. Zone de Développement Eolien

Monsieur SZYPULA informe les membres du Conseil que Monsieur le Préfet de l'Allier a pris l'arrêté de création de la ZDE de la Montagne Bourbonnaise. Entre la proposition initiale de la Communauté de Communes et le zonage définitif, plus de 50 % des surfaces ont été supprimées, pour aboutir à 5 % du territoire au sein de la Zone de Développement Eolien.

Monsieur BARRAUD signale qu'il a envoyé à Monsieur le Préfet un recommandé pour lui signifier qu'il souhaitait que sa commune soit indemnisée de l'impact paysager de ces éoliennes.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, Madame RIBOULET explique que sa suppression est en cours, qu'elle sera remplacée par une contribution éco-territoriale dont les modalités de calcul sont encore mal définies.

9. Décisions modificatives au budget 2009

Monsieur le Président présente le projet de décisions modificatives au budget général 2009.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - Opération - Fonction	Montant	Article - Opération - Fonction	Montant
020 : Dépenses imprévues	-910,00		
2111 - 39 : Terrains nus	1 900,00		
2145 - 33 : Const.sur sol d'autrui-Instal.géné.	45 200,00		
2313 - 36 : Constructions	2 400,00		
2313 - 40 : Constructions	19 200,00		
2317 - 26 : Immo. Corp.reçues au titre d'une m	32 210,00		
2317 - 41 : Immo. Corp.reçues au titre d'une m	-100 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - Opération - Fonction	Montant	Article - Opération - Fonction	Montant
022 : Dépenses imprévues	-5 000,00		
6618 : Intérêts des autres dettes	5 000,00		
	0,00		

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les décisions modificatives présentées et mandate le Président ou son représentant.

10. Avancement du projet de chaufferie collective au bois du Mayet de Montagne

La Commission de Délégation de services publics s'est réunie la semaine dernière pour faire le point sur le projet de chaufferie.

L'ensemble des demandes de subventions ont été faites. COFELY va maintenant entrer dans la phase de commercialisation de son projet. Le démarrage des travaux devait avoir lieu en décembre 2009, pour une mise en service, pour le collège, en octobre 2010, pour l'ensemble du réseau, en décembre 2010.

11. Avancement des travaux Maison des Services et Z.A. de Mornier

- Maison des Services

La quasi-totalité des travaux de la Maison des Services sont achevés, il reste encore à regarder un problème d'infiltration d'eau au niveau de la cage d'ascenseur. Un bilan financier va être préparé par l'architecte pour connaître la marge de manœuvre restant pour effectuer les travaux au niveau des bureaux de la Communauté de Communes.

Monsieur BARRAUD s'étonne que la Communauté de Communes ait fait le choix de ne pas continuer à utiliser le transformateur moyenne tension en place. Bruno CHABLE lui répond que des estimations ont été faites avec EDF, en raison de nos faibles consommations (usages de locaux par rapport à immeuble d'habitation collective) et déconnection de la partie Centre Social pour qu'il ait son propre abonnement, il était plus rentable de se déconnecter du transformateur. Monsieur BARRAUD propose donc qu'il soit mis en vente.

(Texte intégral de la délibération)

MISE EN VENTE DU TRANSFORMATEUR MOYENNE TENSION

Monsieur le Président propose la mise en vente du transformateur moyenne / basse tension, propriété de la Communauté de Communes.

Caractéristiques :

- Marque : Nouvelle Compagnie Electrique Générale – Nancy
- Type : Is TPE3
- Année 1967
- N° HL 14682
- 100 Kva YZ 11
- Ucc 4,1 %
- 400 V / 144 A
- 20 000 ± 500 V réglé pos. 1 : 20 500 V / 2,89 A
- Diélectrique : huile 280 kg

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accpete la mise en vente du transformateur électrique et mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

- Avancement des travaux Zone d'Activités de Mornier

Le terrassement est achevé, les essais de plaques sont en cours, sachant qu'une première série montrait un damage insuffisant.

12. Demande de subventions pour travaux (OPAH 2008-2013)

(Texte intégral de la délibération)

DEMANDE DE SUBVENTIONS OPAH

Monsieur le Président présente 4 dossiers de demandes de subventions de propriétaires occupants pour des travaux à effectuer dans leurs logements.

Bénéficiaires	Coût total de l'opération	Montant subventionné	Subvention de la CCMB	Subvention ANAH
Monsieur Jean-Luc CHEVRIER Brunard 03250 LA CHABANNE	14 007 €	8 000 €	400 €	5 600 €
Madame Andrée ROCHE Penard 03250 SAINT-CLEMENT	7 356 €	7 356 €	367.80 €	2 574 €
Monsieur Jean-Claude GAY Le Point du Jour 03250 SAINT-CLEMENT	3 510 €	3 510 €	175.50 €	1 228.50 €
MME et M. Louis THEVENET 11 rue Benoît Basmaison 03250 FERRIERES-SUR-SICHON	3 353 €	3 353 €	167.65 €	1 173.55 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les demandes de subventions des propriétaires sus-cités.

13. Questions diverses

- a. Médecin d'Arfeuilles

Monsieur TERRACOL souhaite apporter quelques précisions sur le départ du médecin d'Arfeuilles. Tout d'abord, il précise qu'il considère que le Maire du Mayet de Montagne n'est en rien responsable du départ du Docteur MIALHE.

Lui-même et ses adjoints ont travaillé depuis 10 mois pour faciliter la venue d'un nouveau médecin. Ce sont 56 000 euros de travaux et de frais qui ont été dépensés par la commune pour aménager le cabinet médical. Ce départ cause un préjudice sérieux à la commune, et il a donc décidé de porter plainte pour abus de confiance. Car, outre les frais de la commune, le Docteur MIALHE a sollicité des subventions du Conseil Régional pour obtenir le remboursement de ses frais de location de véhicules. Monsieur TERRACOL a également décidé de porter plainte pour diffamation car le bruit court qu'il aurait rédigé une liste de gens qui ne doivent pas rencontrer ce docteur. Il a également fait part de tous ses désagréments au Conseil de l'Ordre.

Monsieur RICAUD, au nom de la commune du Mayet de Montagne, rappelle l'historique de l'implantation du nouveau cabinet médical dans sa commune. Le Docteur DELCHET a contacté la commune pour s'installer avec le Docteur SASTRE. La commune a donc décidé de rénover une partie des anciens locaux du Centre Social, Avenue de la Libération. Mais finalement, le Docteur SASTRE n'a pas donné suite et le Docteur DELCHET a proposé la constitution d'une Société Civile de Moyens (SCM) avec le Docteur MIALHE. C'est cette SCM qui a signé un bail de 6 ans avec la Commune du Mayet de Montagne, rédigé avec l'aide d'un juriste.

Monsieur SZYPULA rappelle que Mme le Docteur SASTRE s'installait dans le cadre du programme Wanted du Conseil Général. Si finalement elle n'allait pas au bout de son projet d'installation, elle devrait rembourser les aides perçues. Il indique également qu'en affaires, il ne doit pas y avoir de passion, mais de la ténacité. Sur un projet, ce sont d'abord les vautours qui se précipitent avant les blanches colombes, il est donc nécessaire de faire bien attention.

Il assure, ainsi que les autres élus, de son entier soutien à la commune d'Arfeuilles dans ces moments difficiles.

b. Stagiaires en informatique

Monsieur TERRACOL informe les membres du conseil qu'il peut disposer de 4 à 6 stagiaires en informatique pour aider les communes dans le développement d'applications, type site internet.

c. Réunion du Conseil Général de l'Allier concernant les aides aux communes

Monsieur SZYPULA rappelle qu'une réunion importante va avoir lieu au Mayet de Montagne concernant la réforme des aides aux communes du Conseil Général. Il ne sait pas encore qu'elle sera la version présentée, plusieurs ont été présentées aux conseillers généraux, mais ce qui est certain c'est que les fonds alloués aux communes pour leurs projets d'investissement vont être drastiquement réduits.

d. Evolutions du Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise

Madame COULANGE présente le travail actuel mené en partenariat avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) concernant les actions du Centre Social. Des réunions ouvertes au plus grand nombre sont prévues notamment le 21 octobre, à 14h00 et à 20h00. Elle souhaite qu'un maximum d'élus puisse y participer pour apporter leur contribution à leur vision des activités du Centre Social.

e. Nouvelle date de Conseil Communautaire en novembre

En raison de la tenue du Congrès des Maires de France, Monsieur le Président propose de décaler le Conseil Communautaire du 19 au 26 novembre 2009, à 17h00.

f. Réunion MOUS au Mayet de Montagne

Bruno CHABLE informe les élus que la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) du Conseil Général organise une réunion sur le logement indigne au Mayet de Montagne, le 23 octobre, à 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.